



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2021-286

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2021

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE / Direction de la légalité et des affaires locales - Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

R02-2021-10-26-00001 - Arrêté portant règlement et exécution du budget primitif 2021 de la commune de Macouba (3 pages) Page 3

R02-2021-10-26-00002 - Arrêté portant règlement et exécution du budget primitif 2021 de la commune du Diamant (3 pages) Page 7

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC / Direction de la réglementation de la citoyenneté et de l'immigration - Bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation

R02-2021-10-25-00006 - Arrêté autorisant une quête sur la voie publique (BLEUET DE FRANCE) (1 page) Page 11

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE

R02-2021-10-26-00001

Arrêté portant règlement et exécution du
budget primitif 2021 de la commune de
Macouba



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté BCBDE 2021
portant règlement et exécution du budget primitif 2021
de la commune de Macouba**

LE PRÉFET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-4 et L 1612-14 ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu la transmission à la chambre régionale des comptes de la Martinique par le préfet du budget primitif 2021 de la commune de Macouba en date du 1^{er} juin 2021 au titre du suivi des mesures de redressement ;

Vu l'avis n° 2021-0071 rectifié du 20 août 2021 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 de la commune de Macouba ;

Considérant que la chambre régionale des comptes de Martinique propose au préfet de régler le budget primitif 2021 de la commune de Macouba en apportant au budget voté les modifications figurant dans le tableau annexé à l'avis ;

Considérant que la proposition de la chambre concernant notamment l'inscription au compte 77 de la somme de 200 071,26 € en recettes restant à réaliser de la section de fonctionnement a pour effet de présenter une section de fonctionnement en suréquilibre ;

Considérant qu'en dehors de la procédure de reprise de résultats, le transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permet de diminuer le déficit de la section d'investissement, il y a lieu de s'écarter de la proposition de règlement du budget 2021 de Macouba de la chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des autres propositions de la chambre régionale des comptes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2021 de la commune de Macouba est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état annexé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Macouba, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de la commune de Macouba.

Fort-de-France, le

26 OCT. 2021
Le Préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES

Annexe de l'arrêté préfectoral
BUDGET PRIMITIF DE 2021 DE LA COMMUNE DE MACOUBA
(y compris restes à réaliser)

SECTION DE FONCTIONNEMENT- VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses de fonctionnement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	204 557,53	0	204 557,53	0	204 557,53
012	Charges de personnel	1 205 345	0	1 205 345	0	1 205 345
014	Atténuation de produits	22 864	0	22 864	0	22 864
65	Autres charges de gestion courantes	305 682	0	305 682	0	305 682
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,47	+840,06	840,53	+840,06	840,53
68	Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	+200 112,20	200 112,20
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
002	Déficit reporté	0	0	0	0	0
	Total	1 738 449,00	+840,06	1 739 289,06	+200 952,26	1 939 401,26
Recettes de fonctionnement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaines et ventes	1 875	0	1 875	0	1 875
73	Impôts et taxes	1 224 988	0	1 224 988	0	1 224 988
74	Dotations et participations	418 476	+881	419 357	+881	419 357
75	Autres produits de gestion courante	13 010	0	13 010	0	13 010
76	Produits financiers	100	0	100	0	100
77	Produits exceptionnels	0	+200 071,26	200 071,26	+200 071,26	200 071,26
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	80 000	0	80 000	0	80 000
002	Excédent reporté	0	0	0	0	0
	Total	1 738 449,00	+200 952,26	1 939 401,26	+200 952,26	1 939 401,26
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses d'investissement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
16	Emprunts et dettes assimilées	60 910	0	60 910	0	60 910
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 325,60	0	12 325,60	0	12 325,60
13	Subventions d'investissement	0	0	0,00	0	0
21	Immobilisations corporelles	20 000,40	0	20 000,40	0	20 000,40
23	Immobilisations en cours	649 702,45	0	649 702,45	0	649 702,45
26	Participations	0	0	0,00	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0,00	0	0
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	80 000	0	80 000,00	0	80 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0,00	0	0
001	Solde d'exécution reporté	678 414,55	0	678 414,55	0	678 414,55
	Total	1 501 353	0	1 501 353	0	1 501 353
Recettes d'investissement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
10	Dotations fonds divers et réserves	20 447	-1 328	19 119	-1 328	19 119
1068	Excédent de foncion. capitalisé	15 508,14	0	15 508,14	0	15 508,14
13	Subventions d'investissement	553 025,86	-106 554,50	446 471,36	-106 554,50	446 471,36
138	Autres subventions non transférables	0	0	0	0	0

16	Emprunts et dettes	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
28	Amortissement des immobilisations	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	+200 112,20	200 112,20
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	357 583	0	357 583	0	357 583
001	Excédent reporté	0	0	0	0	0
	Total	946 564	-107 882,50	838 681,50	+92 229,70	1 038 793,70

BALANCE GENERALE DU BUDGET					
Section de fonctionnement	Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	1 738 449	+840,06	1 739 289,06	+200 952,26	1 939 401,26
Recettes	1 738 449	+200 952,26	1 939 401,26	+200 952,26	1 939 401,26
Résultat	0		200 112,20		0
Section d'investissement	Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	1 501 353	0	1 501 353	0	1 501 353
Recettes	946 564	-107 882,50	838 681,50	+92 229,70	1 038 793,70
Résultat	-554 789		-662 671,50		-462 559,30
Résultat global prévisionnel	-554 789		-462 559,30		-462 559,30

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE

R02-2021-10-26-00002

Arrêté portant règlement et exécution du
budget primitif 2021 de la commune du Diamant



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant règlement et exécution
du budget primitif 2021 de la commune du Diamant**

LE PRÉFET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1612-4, L 1612-14 et R2334-28 ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu l'avis n° 2021-0063 du 29 juillet 2021 rendu par la chambre régionale des comptes de Martinique sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 de la commune du Diamant dans le cadre du suivi des mesures de redressement ;

Vu l'arrêté n° 2019205-005 du 24 juillet 2019 portant attribution d'une subvention à la commune du Diamant au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation des travaux de restauration et de sécurisation du mémorial Cap 110 ;

Vu l'arrêté n° 2019205-004 du 24 juillet 2019 portant attribution d'une subvention à la commune du Diamant au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements sportifs ;

Vu les justificatifs de déclarations de démarrage des travaux de ces opérations transmis par la commune du Diamant le 17 septembre 2021 ;

Considérant que la validité des arrêtés attributifs susvisés est prolongée jusqu'au 23 juillet 2022, en application des dispositions de l'article R2334-28 du code général des collectivités territoriales, et qu'en conséquence les corrections proposées par la chambre régionale des comptes en section d'investissement ne sont plus nécessaires ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des autres propositions de la chambre régionale des comptes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le budget primitif 2021 de la commune du Diamant est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état annexé.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune du Diamant, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de la commune du Diamant.

Fort-de-France, le

26 OCT. 2021
Le Préfet de la Martinique
Stanislas CAZELLES

Annexe de l'arrêté préfectoral
BUDGET PRIMITIF DE 2021 DE LA COMMUNE DU DIAMANT
(y compris restes à réaliser)

SECTION DE FONCTIONNEMENT- VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses de fonctionnement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	1 600 000	0	1 600 000	0	1 600 000
012	Charges de personnel	5 520 445	-150 000	5 370 445	-150 000	5 370 445
014	Atténuation de produits	13 080	0	13 080	0	13 080
65	Autres charges de gestion courantes	990 115	+66 243	1 056 358	+66 243	1 056 358
66	Charges financières	112 441	0	112 441	0	112 441
67	Charges exceptionnelles	307 000	+1 250 000	1 557 000	+1 250 000	1 557 000
68	Dotations aux amortissements	325 000	+1 067 761	1 392 761	+1 067 761	1 392 761
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	480 000	0	480 000	0	480 000
043	Opér. d'ordre de transfert intérieur de sections	0	0	0	0	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
	Total	9 348 081	+2 234 004	11 582 085	+2 234 004	11 582 085
Recettes de fonctionnement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaines et ventes	39 000	0	39 000	0	39 000
73	Impôts et taxes	6 950 000	+72 514	7 022 514	+72 514	7 022 514
74	Dotations et participations	1 292 100	-12 280	1 279 840	-12 280	1 279 840
75	Autres produits de gestion courante	34 000	0	34 000	0	34 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	+2 700	2 700	+2 700	2 700
78	Reprise prov. semi budgétaires	300 000	+1 392 761	1 692 761	+1 392 761	1 692 761
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	150 000	0	150 000	0	150 000
043	Opér. d'ordre de transfert intérieur de section	0	0	0	0	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	333 405,26	0	333 405,26	0	333 405,26
	Total	9 098 505,26	+1 455 715	10 554 220,26	+1 455 715	10 554 220,26
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						
Dépenses d'investissement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
010	Stocks	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 000	0	65 000	0	65 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0	0	0
OP	Opérations d'équipement	4 033 158,29	-479 960	3 553 198,29	0	4 033 158,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	398 500	0	398 500	0	398 500
18	Compte de liaison affectation à..	0	0	0	0	0
26	Particip. et dépenses rattachées à des particip.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	137 000	0	137 000	0	137 000
45.1	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	150 000	0	150 000	0	150 000

041	Opérations patrimoniales	250 000	0	250 000	0	250 000
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0	0	0
	Total	5 033 658,29	-479 960	4 553 698,29	0	5 033 658,29
Recettes d'investissement		Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
010	Stocks	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	3 319 489,56	-233 047,10	3 086 442,46	0	3 319 489,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement reçues	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisation reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0	0	0
10	Dotations fonds divers et réserves	280 000	0	280 000	0	280 000
1068	Excédent de fonction. capitalisé	0	0	0	0	0
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison affectation à..	0	0	0	0	0
26	Particip. et dépenses rattachées à des particip.	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	25 275	0	25 275	0	25 275
45.2	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
021	virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	480 000	0	480 000	0	480 000
041	Opérations patrimoniales	250 000	0	250 000	0	250 000
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	678 893,73	0,00	678 893,73	0	678 893,73
	Total	5 033 658,29	-233 047,10	4 800 611,19	0	5 033 658,29

BALANCE GENERALE DU BUDGET					
Section de fonctionnement	Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	9 348 081	+2 234 004	11 582 085	+2 234 004	11 582 085
Recettes	9 098 505,26	+1 455 715	10 554 220,26	+1 455 715	10 554 220,26
Résultat	-249 575,74		-1 027 864,74		-1 027 864,74
Section d'investissement	Budget 2021 voté par la commune	Modifications proposées par la CRC	Proposition de règlement de la CRC	Modifications adoptées par le préfet	Budget arrêté par le préfet
Dépenses	5 033 658,29	-479 960	4 553 698,29	0	5 033 658,29
Recettes	5 033 658,29	-233 047,10	4 800 611,19	0	5 033 658,29
Résultat	0		246 912,90		0
Résultat global prévisionnel	-249 575,74		-780 951,84		-1 027 864,74

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC

R02-2021-10-25-00006

Arrêté autorisant une quête sur la voie publique
(BLEUET DE FRANCE)



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de la Circulation

ARRETE N° 2021-087 autorisant une quête sur la voie publique

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU l'arrêté n° 21-010 du 05 mars 2021 relatif au calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n° R02-2021-07-08-00002 portant délégation de signature à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général de la préfecture, secrétaire général pour les affaires régionales de la Martinique, pour l'administration générale ;

VU la demande, reçue le 29 septembre 2021, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour organiser du 08 au 13 novembre 2021 une quête sur la voie publique dans le cadre de la campagne de l'Oeuvre Nationale du « Bleuet de France » ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

ARRETE

Article 1er - L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est autorisée à organiser du 08 au 13 novembre 2021, une quête sur la voie publique dans le cadre de la campagne de l'Oeuvre Nationale du « Bleuet de France » ;

Article 2 - Les personnes habilitées à quêter à cette occasion devront porter d'une façon ostensible, une carte indiquant le nom de l'oeuvre et la date de la quête. Ces cartes, valables pour les seules journées du 08 au 13 novembre 2021, devront être visées par le Préfet ;

Article 3 - Le Secrétaire Général de la préfecture, les Maires des communes du département, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Général, Commandant la Gendarmerie de Martinique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France le, 125 OCT 2021

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
la Directrice de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Monique LOWINSKI